

Burundi : trois ans de prison pour "propos haineux et divisionnistes"

@rib News, 30/04/2018 â€“ Source Xinhua Un tribunal de Bujumbura, capitale burundaise, a condamn  lundi le juriste Melchiade Nzopfabushe   une peine carc rale de trois ans et au paiement d'une amende de 300.000 francs burundais pour "propos haineux et divisionnistes" tenus le 14 avril dernier, a constat  Xinhua dans la prison de Mpimba qui a abrit  ce proc s.

M. Nzopfabushe, ancien commissaire g n ral adjoint du Service des entreprises publiques et ancien directeur administratif et financier de la Mutuelle de la fonction publique, a  t  arr t  dimanche dernier et conduit tout de suite   la prison de Mpimba. Durant le proc s, le procureur de la province de Bujumbura-rural a indiqu  que M. Nzopfabushe  tait poursuivi pour trois chefs d'accusation,   cause de ses "propos haineux et divisionnistes", en violation du code p nal burundais en vigueur depuis 1999. Selon le procureur, il ressort d'une vid o dat e du 15 avril et en circulation depuis le 29 avril sur les r seaux sociaux, que M. Nzopfabushe a menac  "ses adversaires politiques" de "les embarquer dans une pirogue au niveau de la rivi re Karonge avec pour destination finale les eaux du lac Tanganyika afin qu'ils puissent servir de "nourriture aux poissons locaux". De son c t , M. Nzopfabushe a plaid  "non coupable" tout en reconnaissant  tre l'auteur authentique de cette vid o. "Les propos que j'ai tenus ne renferment nullement aucun  l ment intentionnel pour saper la coh sion sociale et l'unit  nationale", a-t-il r pliqu . Dans un communiqu  publi  sur le sujet, le Conseil National pour la D fense de la D mocratie-Forces pour la D fense de la D mocratie (CNDD-FDD, premier parti au pouvoir au Burundi) a soulign  qu'il "d nonce et rejette tout enseignement subversif pouvant entacher l'unit  et la coh sion des Burundais et se d solidarise de toute personne allant dans le sens contraire   l'id ologie du parti".

 

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});